

SEANCE DU 24 AVRIL 2018**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, première adjointe.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Était excusé : JACQUET Jean-Luc,

Étaient absents : ALMODOVAR Eric, GADIOLLET Virginie, PILLON Yannick

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 19 avril 2018

Madame Catherine DUC est nommée secrétaire de séance

1. Attribution d'une subvention à l'association ABCDE

Madame DUBOIS informe le conseil municipal qu'en 2004, avait été créé auprès de la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, un Conseil Local de Développement (CLD). Le CLD est une instance consultative qui réunit des bénévoles issus de la société civile et qui se positionne, sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Le CLD de Montrevel a entre autre rendu un avis, notamment par rapport au projet de fusion des EPCI et organisait régulièrement des conférences appréciées par la population, notamment de Saint-Martin-le-Châtel, sur des thèmes variés (union européenne, développement personnel, photographies, ouverture sur le monde etc).

Suite à la fusion des intercommunalités et à la création de la CA3B, un CLD a été créé au sein de la CA3B mais n'aura pas vocation à proposer des cycles de conférences. Ainsi, celui créé pour la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse a été dissous.

Toutefois, les membres de l'ancien CLD de Montrevel ont souhaité poursuivre l'organisation de conférences en créant l'Association Bressane Citoyen de Débats et d'Echanges (ABCDE).

L'association envisage l'organisation, à terme, de six conférences par an, gratuites, et ont estimé leur budget à 3 000 euros. Actuellement les ressources de l'association ne sont issues que des cotisations des membres c'est pourquoi l'association sollicite les communes pour obtenir une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros à l'association ABCDE

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement.

2. Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse

Madame DUBOIS informe le conseil municipal que le conseil communautaire a validé le transfert de nouvelles compétences facultatives des communes à la CA3B. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée.

L'extension des compétences vise à doter la Communauté d'Agglomération des nouvelles compétences facultatives suivantes :

- des compétences complémentaires à celles de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et s'organisant autour de missions plus larges que celles de la GEMAPI assurées par les Syndicats de rivière ;
- la compétence « fourrière animale » ;
- la prise en charge des cotisations au SDIS et de l'allocation de vétérance à compter du 1er janvier 2019.

La modification statutaire prévoit également une rédaction plus précise de la compétence facultative relative au crématorium et la réintroduction de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme.

En raison d'incertitudes liées au transfert de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme, le conseil municipal reporte cette question au prochain conseil.

3. Retrait de deux délibérations prescrivant la modification du PLU

Madame la première adjointe rappelle que lors du précédent conseil municipal, les conseillers ont été informés qu'une nouvelle modification de la délibération prescrivant la modification du PLU devait être adoptée afin d'intégrer les remarques de la préfecture. Toutefois, il conviendrait de retirer les deux premières délibérations et d'en reprendre une nouvelle, lorsque la définition du périmètre du projet d'aménagement sera précisée.

Donc, il est proposé de retirer les deux premières délibérations et de reporter l'adoption de la délibération prescrivant la modification du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le courrier du Préfet en date du 6 mars 2018

DECIDE de retirer la délibération n°2017/41 du 21 décembre 2017 et la délibération n°2018/05 du 24 janvier 2018.

4. Retrait des délibérations n°2017/28 et 2018/04 autorisant la vente et fixation d'un nouveau prix de vente d'un terrain

Madame la première adjointe informe le conseil municipal que dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain, appartenant à la commune, à Monsieur LARBI et Madame GADOLET, le prix fixé était de 50 euros le mètre carré, frais de notaire compris.

Le prix de 46 euros le mètre carré adopté par la délibération 2018/04 ne permet pas de respecter l'accord de 50 euros le mètre carré, les frais de notaire étant plus élevés que prévu.

Ainsi, il convient de prendre une nouvelle délibération prenant acte de la modification du prix de vente à un montant de 43.40 euros.

Après en avoir délibéré et avec neuf voix pour et une voix contre (Madame Catherine ARNAUD), le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser le Maire à aliéner ce bien aux prix et conditions exposés ci-dessus

DECIDE d'autoriser le Maire à poursuivre l'aliénation par acte passé de gré à gré avec Mr Larbi et Mme Gadolet devant l'étude notariale de Maître Planchon, notaire à Montrevel-en-Bresse et à signer tout document s'y référant

DECIDE de retirer les délibérations n° n°2017/28 et n° 2018/04.

5. Comptes rendus des réunions

- Conseil Communautaire du 26 mars 2018 (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame DUBOIS informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 26 mars 2018, l'intégration de nouvelles compétences facultatives et la réintroduction de la compétence obligatoire liée aux documents d'urbanisme, dont il était question au point n°2 du présent compte rendu a été actée.

Madame DUBOIS rappelle que la compétence des transports scolaires a été transférée à la CA3B. Le conseil communautaire est revenu sur la gratuité, initialement mise en place par le département et propose un accès aux transports scolaires à un coût de 20 euros par an et par enfant, correspondant aux frais de dossier.

6. Informations diverses

- Salle de motricité – contentieux lié au sol (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

Monsieur SIMONIN rappelle au conseil municipal que le sol de la salle de motricité n'a jamais été réceptionné suite aux travaux de rénovation, et ce en raison de remontées d'humidité sous le sol entraînant la formation de cloques. Il informe le conseil municipal qu'un nouveau rendez-vous a eu lieu entre la mairie, l'entreprise qui a posé le sol, le maître d'œuvre, et leurs experts en assurance respectifs afin de comprendre l'origine des remontées d'humidité et de définir les responsabilités de chacun.

Un nouveau test a été réalisé sur le sol. A l'issue de ce test, si aucun accord n'est trouvé, la commune devra saisir le juge des référés pour qu'il mandate un expert judiciaire.

- Etude d'aménagement

Madame Catherine ARNAUD sollicite Monsieur Yannick SIMONIN au sujet des suites de l'étude d'aménagement et de l'opportunité de prendre contact rapidement avec les propriétaires des terrains concernés par la suite du projet. Le conseil municipal approuve cette demande et dit que des contacts seront pris avec les propriétaires en question.

Madame DUBOIS ajoute qu'elle a pris contact avec Monsieur CONTAL, dirigeant de l'entreprise MAB pour solliciter, de nouveau, l'achat d'une parcelle de terrain et une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées du futur lotissement. Une réponse doit être rendue par Monsieur CONTAL rapidement.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 24 AVRIL 2018

| | | | |
|----------------------|--------|--------------------|---------|
| Eric ALMODOVAR | Absent | Virginie GADIOLLET | Absente |
| Catherine ARNAUD | | Jean-Luc JACQUET | Excusé |
| Christine BELHACHEMI | | Stéphanie PELUS | |

| | | | |
|------------------------|--|---------------------|--------|
| Pierre-Yves BERNARD | | Yannick PILLON | Absent |
| Nadège BERTHAUD | | Jean-François RAVET | |
| Sandrine DUBOIS | | Yannick SIMONIN | |
| Catherine DUC | | Corinne VIVIER | |